



FORMATION ET TESTS CACES® EN ENGINES DE CHANTIER R372m

PUBLIC CONCERNE

■ Toute personne destinée à conduire des engins de chantier (catégories à définir selon l'activité professionnelle) et possédant les aptitudes physiques et psychotechniques requises

PRE REQUIS

■ Aptitude médicale pour la conduite d'engins de chantier

■ Être âgé d'au moins 18 ans

■ Carte d'identité originale à présenter le jour du test

DUREE

Nous consulter

MOYENS PEDAGOGIQUES

■ Matériel pédagogique (Plots, ...)

■ Livret remis aux stagiaires

■ Espace d'évolution permettant de répondre à la recommandation de la CNAMTS R372

■ Engins de chantier

PROFIL INTERVENANT

■ Formateur en Engins de chantier ou spécialisé sur cette thématique

■ Testeur CACES® certifié par SGS

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Vincent RABET

OBJECTIFS

- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique
- Effectuer les vérifications et l'entretien d'usage en début de poste et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Effectuer en début de poste l'examen d'adaptation et de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées
- Mettre en œuvre les engins de chantier pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE (Durée 3,5 heures)

Réglementation

- Les bases de la réglementation applicable aux engins
- Les documents à présenter lors des contrôles
- Les rôles des différents organismes IT, CARSAT/ CRAM, OPPBTP
- Les rôles et responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux

Classification et technologie

- Les principaux types d'engins
- Les caractéristiques principales (composants, mécanismes)
- Le fonctionnement des organes de sécurité

Sécurité

- Les principaux risques
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement, les gestes de commandement
- Les dispositions générales de sécurité
- Les distances de sécurité avec les conducteur électriques

FORMATION PRATIQUE

(Durée : selon profil mini 3,5 heures)

- La vérification,
- La conduite,
- La circulation,
- Les manœuvres,
- La maintenance.

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

Test CACES® théorique (Durée 1h30)

QCM permettant à chaque participant de valider ses acquis.

Test CACES® pratique (Durée selon catégorie)

Temps d'appropriation et d'échange et évaluation de la satisfaction des stagiaires. (15 minutes)

Tests Réalisés par une personne qualifiée dénommée « testeur » selon le référentiel des connaissances théoriques et pratiques de la recommandation R.372m de la CNAMTS

CARTE CACES® : validité 10 ans

ACTION FORMATION OUEST – 4A rue du Bignon PA la Prunelle – 22190 PLERIN

Tél : 02 96 77 00 71 – Mail : actionformationouest@afobzh

Déclaration d'activité : 53 22 08510 22 - Siret : 538 593 237 00042



WWW.QUALICERT.FR